



# RAPPORT SUR L'EAU

## 2014

Rapport annuel sur le prix et la qualité  
du service public de l'eau potable

présenté pour l'exercice conformément à l'article L22245  
du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007,  
et en application du décret n° 95-635 du 06 mai 1995

SIAEP Huisseau Gémigny  
181 rue de Patay  
45310 GEMIGNY

Tel/fax : 02 38 75 51 09  
[siaep.huisseau.gemigny@orange.fr](mailto:siaep.huisseau.gemigny@orange.fr)

# SOMMAIRE

## 1 – DONNES GENERALES

- 1-1 Historique
- 1-2 Organisation du service
- 1-3 Présentation des installations
- 1-4 Travaux et études en cours

## 2 – DONNEES QUANTITATIVES

- 2-1 Les abonnés
- 2-2 L'eau

## 3 – LES INDICATEURS DE PERFORMANCES

- 3-1 La qualité de l'eau
- 3-2 La connaissance et la gestion patrimoniale
- 3-3 Le rendement du réseau
- 3-4 L'indice linéaire des volumes non comptés
- 3-5 L'indice linéaire de pertes en réseau
- 3-6 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
- 3-7 L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

## 4 – DONNEES FINANCIERES

- 4-1 Le prix de l'eau
- 4-2 Modalités d'application des tarifs
- 4-3 Bilan d'exploitation
- 4-4 Actions de solidarité
- 4-5 Projets à l'étude

## ANNEXES :

- Annexe 1 Schéma de fonctionnement du réseau
- Annexe 2 Rapport d'analyse

\*\*\*\*\*

La Loi n° 95-101 du 02 février 1995 régit l'information sur l'organisation, le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 précise le contenu minimum des rapports annuels sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement. L'arrêté du 2 mai 2007 définit les données et indicateurs de performance à y faire figurer.

Le rapport annuel d'activité a pour objectif d'informer les usagers sur le fonctionnement global du service public du SIAEP Huisseau-Gémigny, mais aussi sur le prix et la qualité de l'eau distribuée.

# **1 – DONNEES GENERALES**

## **1-1 Historique**

### 1954-1955 :

C'est le 23 mars 1954 que le Syndicat d'études pour la réalisation d'un réseau de distribution d'eau potable a été formé entre les Communes de Coulmiers, Gémigny, Rozières en Beauce et Saint Sigismond.

La transformation en Syndicat définitif a eu lieu le 29 avril 1955, selon arrêté Préfectoral. Le siège a été fixé à la Mairie de Gémigny.

### 1963 :

En avril 1963, le Conseil Municipal de Huisseau sur Mauves a sollicité le rattachement de sa commune au Syndicat. Les Conseils municipaux des 4 Communes ont donné leur accord, et un arrêté Préfectoral du 25 septembre 1963 entérinait l'extension du Syndicat.

A cette époque, les installations du Syndicat comprenaient un forage avec station de pompage (creusé en 1942) et un château d'eau (construit en 1957/1958), tous deux situés à Gémigny, et un réseau de canalisations sur les 4 communes.

### De 1965 à 1976 :

Les travaux de canalisation et du réservoir de Huisseau ont été réalisés en 1965 et 1966.

Le réservoir était alimenté par gravité depuis le château d'eau de Gémigny.

Pour un problème de qualité d'eau, le forage de Gémigny situé à Malmusse produisant une eau trop chargée en nitrates, a dû être fermé. Il a été décidé de construire un forage à Huisseau sur Mauves, au lieu-dit « La Perterie » (Forage du Rondeau) ; il a été mis en service en 1975.

Pour répondre à l'augmentation de la demande, en particulier dans les moments de pointe, il a été installé une station de surpression à Coulmiers avec un réservoir au sol en 1976, rue de Frévent, ainsi qu'une nouvelle canalisation reliant Gémigny à Coulmiers, afin de parfaire l'alimentation du secteur.

### 1988

Construction de la station de déferrisation au forage de Huisseau.

### Depuis 2009

Recherche d'une nouvelle ressource de sécurisation en eau et réalisation du nouveau forage.  
Etude de raccordement en cours.

## **1-2 Organisation**

### Les compétences :

Le Service de l'eau est géré au niveau intercommunal par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région Huisseau sur Mauves – Gémigny (ou SIAEP Huisseau-Gémigny). Le service est exploité en Régie.

C'est un SIVU : Syndicat Intercommunal à vocation unique.

Il n'existe pas de CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

La distribution de l'eau s'étend sur l'ensemble du territoire des 5 communes adhérentes : Coulmiers, Gémigny, Huisseau sur Mauves, Rozières en Beauce et Saint Sigismond.

Le SIAEP exerce :

- Une activité de production d'eau potable, par l'exploitation du forage du Rondeau à Huisseau sur Mauves.
- Une activité de transfert,
- Et une activité de distribution sur l'ensemble des communes.

## La représentation :

Les 5 Communes délèguent leur compétence en matière de production d'eau potable au SIAEP Huisseau-Gémigny.

Chaque commune est représentée au sein du Syndicat par 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant (tous élus dans leur commune).

Le siège est situé à la Mairie de Gémigny (181 rue de Patay).

Le Comité Syndical décide des orientations à donner au Syndicat, sur propositions du Président et du Vice-Président.

Le Comité syndical a été renouvelé en 2014, suite aux élections municipales. Les représentants sont :

- Pour Gémigny : M. Stéphane Beurienne, Président du SIAEP, et M. Joël Caillard (Maire)
- Pour Huisseau sur Mauves : M. Jean-Pierre Bothereau, vice-président (et Maire), et M. Hervé Fagot,
- Pour Coulmiers : M. David Camus et M. Christian Dessemond
- Pour Rozières en Beauce : M. Sébastien Chaussard et M. Philippe Cassegrain,
- Pour Saint Sigismond : Mme Isabelle Boissière (Maire) et M. Nicolas Pinsard

Par ailleurs, Monsieur Patrice Pufferra, fontainier, assure la maintenance des installations, le relevé des compteurs et le suivi des entretiens. Madame Hélène Passelande, assure le secrétariat.

### **1-3 Présentation des installations**

Le forage actuel, d'une profondeur de 60m, se trouve sur la Commune de Huisseau sur Mauves. Il est équipé de 2 pompes immergées, d'un débit de 60m3/heure chacune, qui fonctionnent en alternance pour assurer le remplissage :

- du château d'eau de Huisseau, contenant 300 m3,
- du château d'eau de Gémigny, d'une capacité de 400 m3
- et du réservoir de Coulmiers, de 150 m3.

Les communes de Coulmiers et Rozières-en-Beauce sont alimentées grâce à 3 surpresseurs, fonctionnant soit en alternance, soit en continu, suivant la demande d'eau de ces 2 communes.

Quant aux communes de Gémigny et Saint Sigismond, la distribution d'eau est assurée par le château d'eau de Gémigny, alimenté par 2 pompes de 30 m3/h chacune, depuis la réserve de Coulmiers.

Toutes l'eau distribuée subit un traitement de déferrisation par un système de filtre à sable dès son pompage, ainsi qu'un traitement au chlore, sur le site de Huisseau sur Mauves.

Notre réseau monté en bouclage nous permet d'assurer la maintenance de nos installations sans couper l'eau de nos abonnés (ex. : lors du nettoyage du château d'eau de Huisseau, le château d'eau de Gémigny est capable de renvoyer l'eau sur Huisseau, et vice-versa).

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 100 kilomètres au 31/12/2014 (100 au 31/12/2013).

Le SIAEP vend également de l'eau à la Commune d'Epieds en Beauce, et en achète à la Commune de Saint Pérvy la Colombe, pour alimenter quelques fermes isolées.

Tous nos sites sont équipés d'un système SOFREL, gérant automatiquement les remplissages de nos réserves d'eau, ainsi que les niveaux de pression de nos réseaux de Coulmiers et Rozières-en-Beauce. Ce système nous assure également la surveillance de toutes les installations électriques, ainsi que la protection anti-intrusion de nos sites.

### **1-4 Travaux et études en cours**

Aujourd'hui, les 5 communes de notre syndicat sont alimentées par un seul forage. C'est pourquoi, lors de l'élaboration du schéma départemental d'alimentation en eau potable du Loiret de 2009, il nous a été fortement conseillé de rechercher un nouveau site pour créer une deuxième ressource de sécurité.

Dès 2010, plusieurs études ont été menées, et la construction de notre second forage vient de s'achever (début 2015) sur le site de « La Vallée » à Huisseau sur Mauves. Sa profondeur est de 75 m, pour un débit de 80 m3/heure.

Les périmètres de protection de ce forage ont été définis au printemps 2015.

Actuellement, une étude est en cours concernant le raccordement de ce nouveau forage au réseau existant.

## 2 – DONNEES QUANTITATIVES

### 2-1 Les abonnés

Le SIAEP alimente une population de 3 008 habitants au 31/12/2014 (3 090 au 31/12/2013). Est considérée comme habitant toute personne domiciliée dans la zone, ainsi que les résidents saisonniers.

Le SIAEP dessert 1 296 abonnés (1 288 au 31/12/2013).

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

| Commune             | Nombre total d'abonnés au 31/12/2013 | Nombre total d'abonnés au 31/12/2014 | Variation en % |
|---------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------|
| COULMIERS           | 226                                  | 229                                  | + 0,9 %        |
| GEMIGNY             | 93                                   | 94                                   | + 1,0 %        |
| HUISSEAU sur Mauves | 752                                  | 753                                  | + 0,1 %        |
| ROZIERES en Beauce  | 85                                   | 88                                   | + 3,5 %        |
| SAINT-SIGISMOND     | 132                                  | 132                                  | -              |
| <b>Total</b>        | <b>1 288</b>                         | <b>1 296</b>                         | <b>+ 0,6 %</b> |

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,3 abonnés/km au 31/12/2014 (13,64 abonnés/km au 31/12/2013).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,26 habitants/abonné au 31/12/2014 (2,27 habitants/abonné au 31/12/2013).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 106,38 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014. (110,25 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2013).

### 2-2 L'eau

Prélèvement sur les ressources en eau :

Le service public d'eau potable prélève 181 479 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2014 (203 700 pour l'exercice 2013).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Le SIAEP n'achète pas d'eaux brutes.

Eaux traitées :

100 % du volume d'eau prélevé est mis en distribution

| Ressource                           | Volume produit en 2013 en m <sup>3</sup> | Volume produit en 2014 en m <sup>3</sup> | Variation en % | Indice de protection de la ressource 2014 |
|-------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------|
| Forage du Rondeau (la Perterie)     | 203 700                                  | 181 479                                  | -10,9%         | 60                                        |
| <b>Total du volume produit (V1)</b> | <b>203 700</b>                           | <b>181 479</b>                           | <b>-10,9%</b>  | <b>60</b>                                 |

Le SIAEP achète de l'eau traitée à la Commune de Saint Pérvy la Colombe pour alimenter quelques fermes isolées :

| Fournisseur                                | Volume acheté en 2013 en m <sup>3</sup> | Volume acheté en 2014 en m <sup>3</sup> | Variation en % | Indice de protection de la ressource 2014 |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|----------------|-------------------------------------------|
| Saint Pérvy la Colombe                     | 3 691                                   | 2947                                    | -20,2 %        | 60                                        |
| <b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b> | <b>3 691</b>                            | <b>2 947</b>                            | <b>-20,2%</b>  | <b>60</b>                                 |

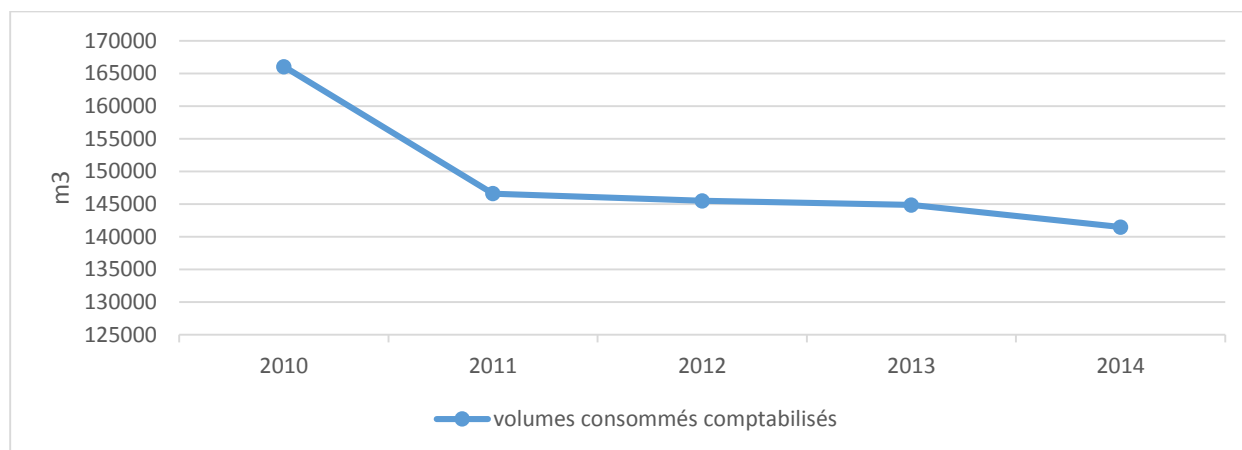
#### Eaux vendues :

Durant l'exercice 2014, le SIAEP a vendu à ses abonnés 141 484 m<sup>3</sup> d'eau traitée (ce volume était de 150 387 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2013)

Le SIAEP vend également de l'eau traitée à la Commune d'Epieds en Beauce (pour alimenter des fermes isolées). Durant l'exercice 2014, le volume d'eau vendue à la Commune d'Epieds est de 629 m<sup>3</sup> (Il était de 691 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2013).

| Acheteurs                                   | Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup> | Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup> | Variation en % |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------|
| Abonnés domestiques                         | 144 847                                                 | 141 484                                                 | -2,3 %         |
| <b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>         | <b>144 847</b>                                          | <b>141 484</b>                                          | <b>-2,3 %</b>  |
| Commune d'Epieds en Beauce                  | 691                                                     | 629                                                     | -9%            |
| <b>Total vendu à d'autres services (V3)</b> | <b>691</b>                                              | <b>629</b>                                              | <b>-9%</b>     |

Sur les 4 dernières années, l'évolution des volumes d'eau consommés comptabilisés est la suivante :



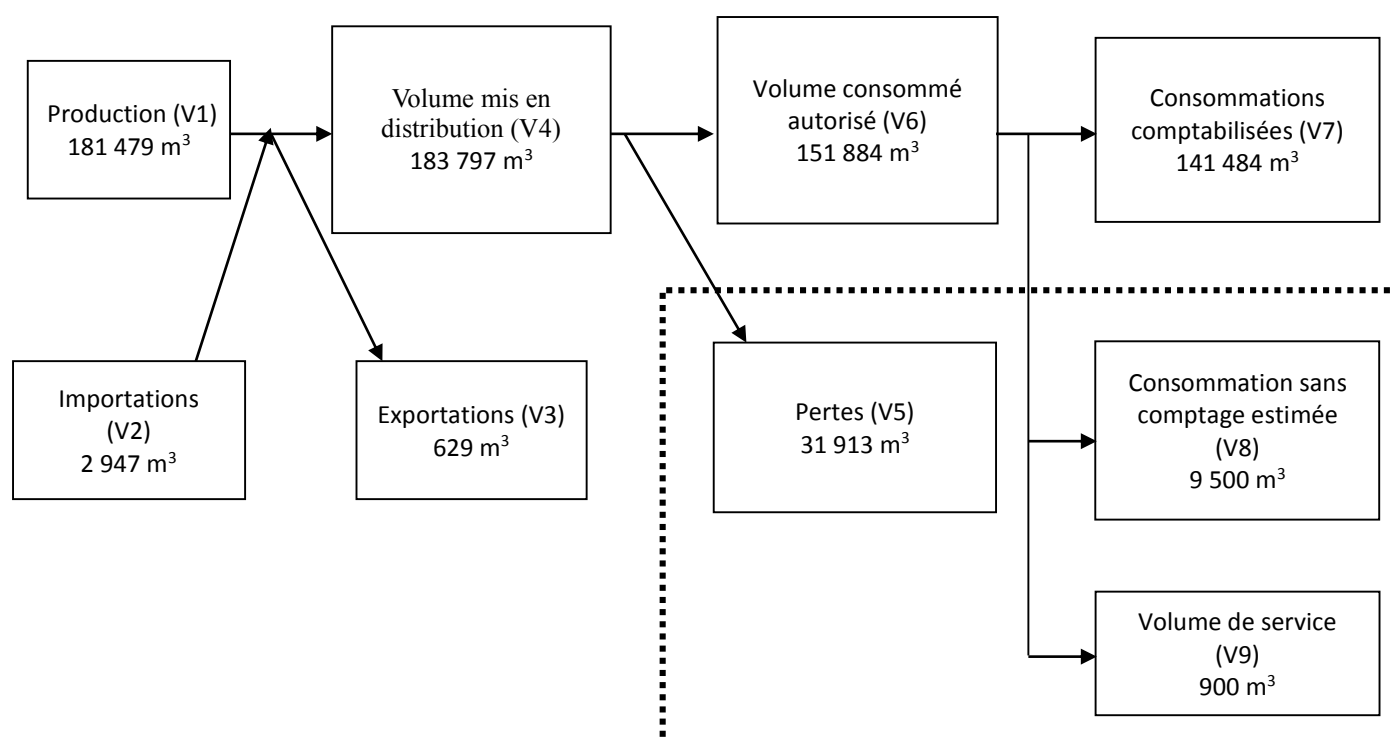
#### Autres volumes :

Le volume de consommation sans comptage est le volume estimé utilisé par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc.

Le volume de service est le volume estimé pour l'exploitation du réseau de distribution (par exemple lors du nettoyage des châteaux d'eau)

|                                               | Exercice 2013 en m3/an | Exercice 2014 en m3/an | Variation en % |
|-----------------------------------------------|------------------------|------------------------|----------------|
| <b>Volume consommation sans comptage (V8)</b> | <b>9 500</b>           | <b>9 500</b>           | <b>0%</b>      |
| <b>Volume de service (V9)</b>                 | <b>900</b>             | <b>900</b>             | <b>0%</b>      |

## Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014



### 3 – LES INDICATEURS DE PERFORMANCES

#### 3-1 La qualité de l'eau

Tous les mois, une analyse est effectuée sur les différents sites, mais également chez les usagers, par les laboratoires CARSO, et par la DDASS. Les résultats sont adressés aux Mairies pour affichage, permettant aux usagers de connaître la qualité de l'eau.

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

| Analyses                     | Nombre de prélèvements réalisés en 2013 | Nombre de prélèvements non-conformes en 2013 | Nombre de prélèvements réalisés en 2014 | Nombre de prélèvements non-conformes en 2014 |
|------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------|
| Microbiologie                | 13                                      | 0                                            | 14                                      | 0                                            |
| Paramètres physico-chimiques | 13                                      | 0                                            | 14                                      | 0                                            |

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

### 3-2 La connaissance et la gestion patrimoniale

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013. De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120** (0 et 110 pour les services sans la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points des parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

|                                                                                                                                                                             | nombre de points                             | Valeur | points     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------|------------|
| <b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>                                                                                                                              |                                              |        |            |
| VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs de mesures                                                  | oui : 10 points<br>non : 0 point             | Oui    | 10         |
| VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux                                                              | oui : 5 points<br>non : 0 point              | Oui    | 5          |
| <b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b><br>(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)                                  |                                              |        |            |
| VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux mentionnant : linéaire, catégorie de l'ouvrage et précision des informations cartographiques                                 | 0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup> | Oui    | 15         |
| VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux                                                              |                                              | Oui    |            |
| VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres                                                        |                                              | 100%   |            |
| VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose                                                     | 0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup> | 100%   | 15         |
| <b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b><br>(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) |                                              |        |            |
| VP.242 - Localisation des ouvrages annexes et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux                                                                             | oui : 10 points<br>non : 0 point             | Oui    | 10         |
| VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques                                                                          | oui : 10 points<br>non : 0 point             | Oui    | 10         |
| VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux                                                                                                              | oui : 10 points<br>non : 0 point             | Oui    | 10         |
| VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant référence du carnet métrologique et date de pose.                                     | oui : 10 points<br>non : 0 point             | Oui    | 10         |
| VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées                                               | oui : 10 points<br>non : 0 point             | Oui    | 10         |
| VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau                                                                                                         | oui : 10 points<br>non : 0 point             | Oui    | 10         |
| VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations                                                                          | oui : 10 points<br>non : 0 point             | Non    | 0          |
| VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux                                                            | oui : 5 points<br>non : 0 point              | Non    | 0          |
| <b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>                                                                                                                                           | <b>120</b>                                   | -      | <b>105</b> |

### 3-3 Le rendement du réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

|                                                                                                                                                 | Exercice 2013 | Exercice 2014 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Rendement du réseau                                                                                                                             | 77,9 %        | 82,7 %        |
| Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km] | 4,42          | 4,18          |
| Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)                                                                            | 72,8 %        | 77 %          |

### 3-4 L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,2 m³/j/km (1,5 en 2013).

### 3-5 L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des pertes est de 0,9 m³/j/km (1,3 en 2013).

### 3-6 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé, par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles, effectuées pour mettre fin à un incident localisé, ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été changé.

Au cours des 5 dernières années, 6,5 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.  
Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 1,3 % (1,32 en 2013).

### 3-7 L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 % Aucune action de protection
- 20 % Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier déposé en Préfecture
- 60 % Arrêté Préfectoral
- 80 % Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc...)
- 100 % Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2013).

## 4 – DONNEES FINANCIERES

### 4-1 Le prix de l'eau

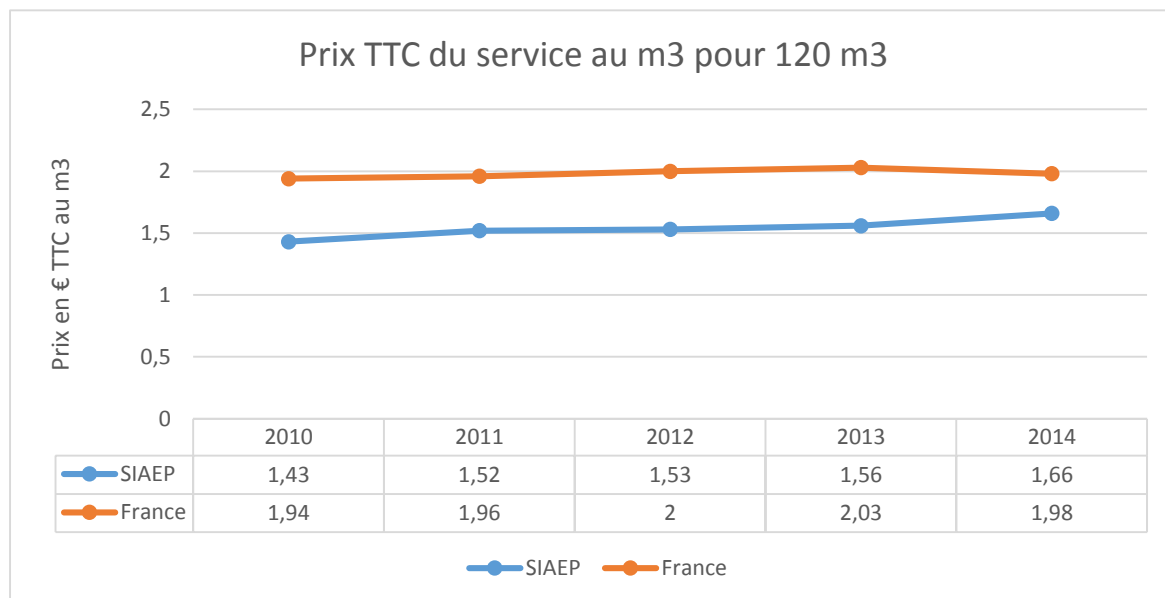
La facture d'eau comprend obligatoirement une part proportionnelle à la consommation, et peut également inclure une part indépendante de la consommation dite par fixe (abonnement, location de compteur...)

| Tarifs                                      |                                                                | Du 01/04/2013 au<br>31/03/2014 | Du 01/04/2014 au<br>31/03/2015 |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>Part de la collectivité</b>              |                                                                |                                |                                |
| Part fixe (€ HT/an)                         |                                                                |                                |                                |
|                                             | Abonnement DN 20mm (compris location du compteur)              | 47,80 €                        | 50,20 €                        |
|                                             | Entretien réseau (due par tout abonné à compter du 01/01/2015) | -                              | 3,00 €                         |
| Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> ) |                                                                |                                |                                |
|                                             | Prix au m <sup>3</sup>                                         | 0,93 €/m <sup>3</sup>          | 0,98 €/m <sup>3</sup>          |
| <b>Taxes et redevances</b>                  |                                                                |                                |                                |
| Taxes                                       |                                                                |                                |                                |
|                                             | Taux de TVA                                                    | 0 %                            | 0 %                            |
| Redevances                                  |                                                                |                                |                                |
|                                             | Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)          | 0 €/m <sup>3</sup>             | 0 €/m <sup>3</sup>             |
|                                             | Pollution domestique (Agence de l'Eau)                         | 0,24 €/m <sup>3</sup>          | 0,24 €/m <sup>3</sup>          |

### Facture d'eau type :

Les tarifs applicables au 01/04/2014 et au 31/03/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

| Facture type                                                  | Du 01/04/2013 au 31/03/2014 en € | Du 01/04/2014 au 31/03/2015 en € | Variation en % |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------|
| <b>Part de la collectivité</b>                                |                                  |                                  |                |
| Part fixe annuelle                                            | 47,80                            | 53,20                            | 11,3 %         |
| Part proportionnelle                                          | 111,60                           | 117,60                           | 5,4 %          |
| Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité | 158,80                           | 170,80                           | 7,5 %          |
| <b>Taxes et redevances</b>                                    |                                  |                                  |                |
| Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)           | 28,80                            | 28,80                            | 0%             |
| TVA                                                           | 0                                | 0                                | -              |
| Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>       | 28,80                            | 28,80                            | 0%             |
| <b>Total</b>                                                  | <b>187,60</b>                    | <b>199,60</b>                    | <b>6,4 %</b>   |
| <b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>                              | <b>1,56</b>                      | <b>1,66</b>                      | <b>6,4 %</b>   |



Selon les données disponibles sur le site de l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

### La location de compteur :

Le tarif de location de compteur varie en fonction de son diamètre (saison 2014/2015) :

- Ø 15 : 38,00 €/an 25 % des compteurs posés
- Ø 20 : 50,20 €/an 69 %
- Ø 30 : 63.95 €/an 6 %
- Ø 40 : 73,85 €/an
- Ø 65 : 75,00 €/an

#### Les tarifs des travaux 2014 :

|                                                 |               |
|-------------------------------------------------|---------------|
| - Branchement (avec ou sans traversée de route) |               |
| Ø 15 ou 20                                      | 692,00 €      |
| Ø 30                                            | 844,00 €      |
| Ø 40                                            | 995,00 €      |
| - Taxe de raccordement                          | 220,00 €      |
| - Déplacement                                   | 27,00 €       |
| - Main d'œuvre fontainier                       | 32,50 €/heure |
| - Frais de facturation intermédiaire            | 17,50 €       |
| - Fermeture ou réouverture de compteur          | 17,50 €       |

#### **4-2     Modalités d'application des tarifs**

Les tarifs sont votés et publiés (transmis en Préfecture et affichés en Mairies) par le Comité Syndical avant le 31 mars, pour être applicables au 1<sup>er</sup> avril, date de début d'exercice.

Dans sa délibération du 12/11/2014, le Comité Syndical a décidé de ne pas augmenter ses tarifs (eau et location de compteur), mais a instauré une contribution dite « entretien réseau » de 3,00 € par an et par abonné (au 1<sup>e</sup> janvier 2015).

La dernière augmentation du prix de l'eau et de location de compteur a été votée par le Comité Syndical le 04/04/2013, pour être applicable au 01/04/2014.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle, et la facturation est effectuée annuellement également.

Le paiement de la facture est exigible dès réception et dans le délai indiqué (1 mois). Il doit être effectué à la Trésorerie de Patay (45310), 10 Grande Rue.

#### **4-3     Bilan d'exploitation**

Les recettes de fonctionnement de la collectivité :

| Type de recette                      | Exercice 2013 en € | Exercice 2014 en € |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Quantité d'eau vendue (en m3)        | 144 847            | 141 484            |
| Recettes vente d'eau aux usagers     | 228 846            | 234 135            |
| <i>dont eau au m3</i>                | 134 866            | 134 301            |
| <i>dont redevance pollution</i>      | 35 634             | 33 753             |
| <i>dont location de compteurs</i>    | 58 445             | 62 167             |
| <i>dont entretien réseau</i>         | -                  | 3 914              |
| <b>Total recettes de vente d'eau</b> | <b>228 738</b>     | <b>234 135</b>     |
| Recettes liées aux travaux           | 12 314             | 8 911              |
| Recettes liées à la gestion          | 1 736              | 178                |
| Autres recettes                      | 49                 | 4 227              |
| Total autres recettes                | 14 099             | 13 316             |
| <b>Total des recettes</b>            | <b>242 945</b>     | <b>247 451</b>     |

#### Etat de la dette :

Le SIAEP a souscrit un emprunt auprès de la CAISSE D'EPARGNE en 2011, pour le financement des travaux de la nouvelle ressource en eau, d'un montant de 250 000,00 €.

Au 31/12/2014, le capital restant dû était de 190 249,38 €

|                                         |               |             |
|-----------------------------------------|---------------|-------------|
| Montant de l'annuité remboursée en 2014 | en capital :  | 14 246.34 € |
|                                         | en intérêts : | 6 543.86 €  |

#### 4-4 Actions de solidarité

L'année 2014, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance : 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2014 (0,0033 €/m<sup>3</sup> en 2013).

#### 4-5 Projets à l'étude

⇒ Le SIAEP Huisseau – Gémigny disposant à présent d'un nouveau forage (janvier 2015), une étude est actuellement en cours pour définir les installations adaptées nécessaires à la production et à la distribution d'eau potable sur les communes du syndicat, et notamment pour assurer les fonctions suivantes :

- Pomper l'eau depuis le forage ;
- Traiter l'eau brute de ce forage ;
- Alimenter en eau le château d'eau de Huisseau sur Mauves, et par voie de conséquence les stockages de Coulmiers et Gémigny ;
- Définir et préciser le mode de fonctionnement des deux forages et les aménagements nécessaires ;

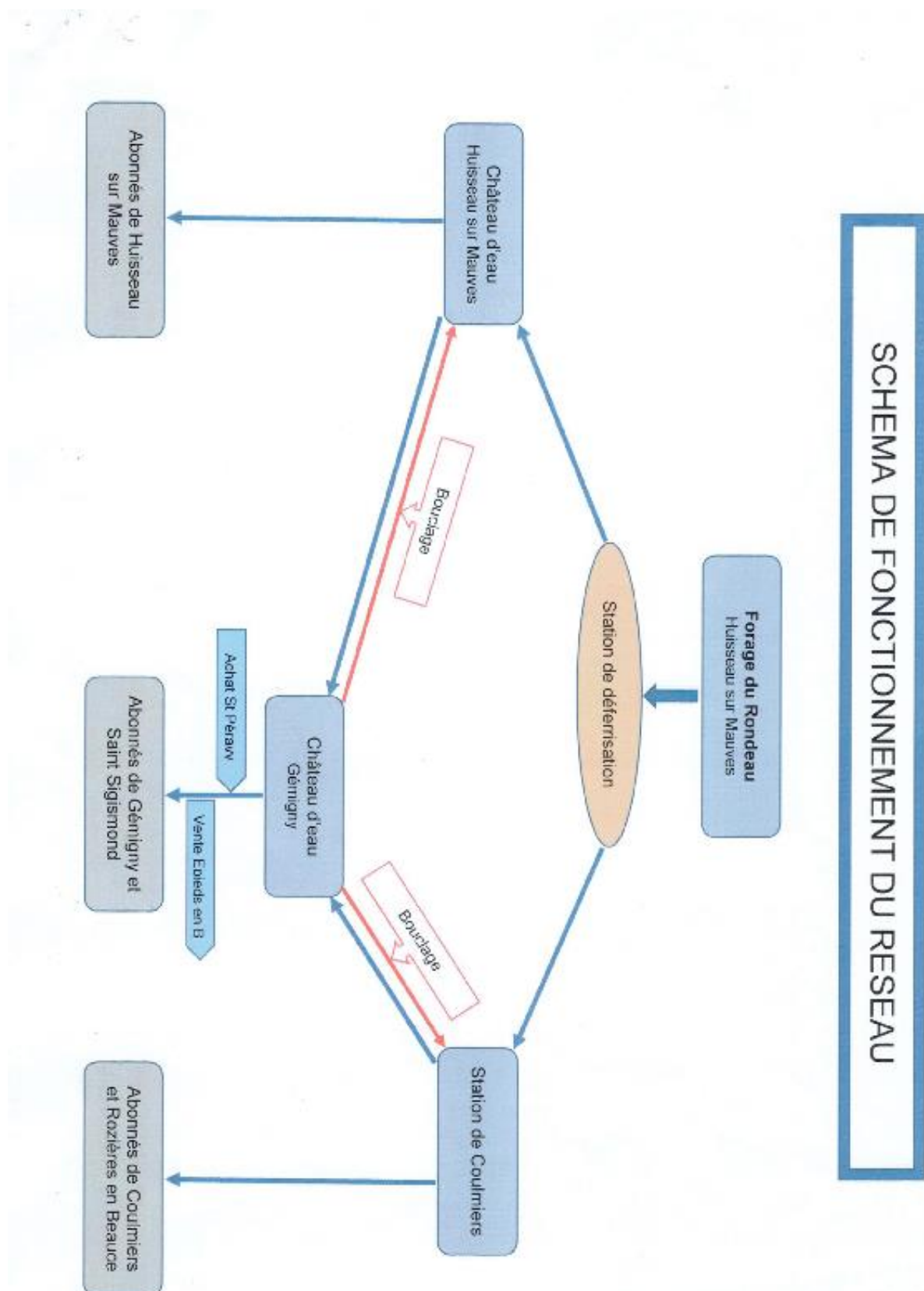
⇒ Simultanément, la Commune de Baccon réalise une étude en vue de nous acheter 50 % de leurs besoins en eau, pour effectuer un mélange, afin d'améliorer leur niveau de qualité.

⇒ Une étude est actuellement en cours au sein de la Communauté de Commune Beauce Oratorienne, qui cherche une solution de sécurisation. En priorité, ils recherchent une nouvelle ressource, tout en réfléchissant à une interconnexion avec notre Syndicat.

⇒ La Commune d'Epieds en Beauce a lancé une étude d'interconnexion, actuellement en cours, dans le but de répondre à leur besoin de sécurisation. Celle-ci sera étudiée de façon à être réciproque.

### **TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS**

|         |                                                                                                                                                                                               | Exercice 2013 | Exercice 2014 |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
|         | <b>Indicateurs descriptifs des services</b>                                                                                                                                                   |               |               |
| D101.0  | Estimation du nombre d'habitants desservis                                                                                                                                                    | 3 090         | 3 008         |
| D102.0  | Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]                                                                                                             | 1,64          | 1,66          |
|         | <b>Indicateurs de performance</b>                                                                                                                                                             |               |               |
| P101.1  | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie                 | ____%         | ____%         |
| P102.1  | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques | ____%         | ____%         |
| P103.2B | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable                                                                                                                   | 65            | 105           |
| P104.3  | Rendement du réseau de distribution                                                                                                                                                           | 77,9%         | 82,7%         |
| P105.3  | Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]                                                                                                                             | 1,5           | 1,2           |
| P106.3  | Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]                                                                                                                                 | 1,3           | 0,9           |
| P107.2  | Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable                                                                                                                                        | 1,32%         | 1,3%          |
| P108.3  | Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau                                                                                                                                   | 60%           | 60%           |
| P109.0  | Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]                                                                                                | 0,0033        | 0             |





PLV : 00098939 page : 1

Délégation territoriale du Loiret - Pôle santé publique et environnementale



Affaire suivie par :  
Dominique LE FRANC  
Tel : 02 38 77 31 36

**Destinataires**

MONSIEUR LE PRESIDENT - S.I.A.E.P. GEMIGNY  
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE SAINT SIGISMOND

Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, sur l'unité de gestion de :

**SIAEP GEMIGNY**

|                       |                                               |               |                                     |
|-----------------------|-----------------------------------------------|---------------|-------------------------------------|
| Prélèvement           | 00098939                                      | Commune       | SAINT SIGISMOND                     |
| Unité de gestion      | D184 SIAEP GEMIGNY                            | Prélevé le :  | vendredi 04 septembre 2015 à 09h46  |
| Installation          | UDI 000594 SYND. GEMIGNY                      | par :         | CARSO-SB                            |
| Point de surveillance | S 0000001342 BOURG                            | Type visite : | D1                                  |
| Localisation exacte   | MR HENAUT, 10 RUE DE PATAY, ROBINET EXTERIEUR | Motif:        | CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P. |

**Mesures de terrain**

|                      | Résultats     | Limites de qualité | Références de qualité |
|----------------------|---------------|--------------------|-----------------------|
|                      |               | Inférieure         | supérieure            |
| Température de l'eau | 20,2 °C       |                    | 25,00                 |
| Chlore libre         | <0,03 mg/LCl2 |                    |                       |
| Chlore total         | <0,03 mg/LCl2 |                    |                       |

**Analyses laboratoires**

|                                                                                       |       |                                   |      |                                       |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------|------|---------------------------------------|----------------|
| Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) |       |                                   | 6901 |                                       |                |
| Type d'analyse : D1FM                                                                 |       | Code SISE de l'analyse : 00108568 |      | Référence laboratoire : LSE1509-16546 |                |
| CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES                                                      |       |                                   |      |                                       |                |
| Aspect (qualitatif)                                                                   | 0     | qualit.                           |      |                                       |                |
| Coloration                                                                            | <5    | mg/L Pt                           |      |                                       | 15,00          |
| Coloration après filtration simple                                                    | <5    | mg/L Pt                           |      |                                       | 15,00          |
| Couleur (qualitatif)                                                                  | 0     | qualit.                           |      |                                       |                |
| Odeur (qualitatif)                                                                    | 0     | qualit.                           |      |                                       |                |
| Saveur (qualitatif)                                                                   | 0     | qualit.                           |      |                                       |                |
| Turbidité néphélométrique NFU                                                         | 0,16  | NFU                               |      |                                       | 2,00           |
| PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES                                                           |       |                                   |      |                                       |                |
| Bact. aér. revivifiables à 22°-68h                                                    | <1    | n/mL                              |      |                                       |                |
| Bact. aér. revivifiables à 36°-44h                                                    | 4     | n/mL                              |      |                                       |                |
| Bactéries coliformes /100ml-MS                                                        | <1    | n/100mL                           |      |                                       | 0              |
| Entérocoques /100ml-MS                                                                | <1    | n/100mL                           |      | 0                                     |                |
| Escherichia coli /100ml -MF                                                           | <1    | n/100mL                           |      | 0                                     |                |
| EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE                                                            |       |                                   |      |                                       |                |
| pH                                                                                    | 8,00  | unité pH                          |      |                                       | 6,50 9,00      |
| MINERALISATION                                                                        |       |                                   |      |                                       |                |
| Conductivité à 25°C                                                                   | 486   | µS/cm                             |      |                                       | 200,00 1100,00 |
| PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES                                                       |       |                                   |      |                                       |                |
| Ammonium (en NH4)                                                                     | <0,05 | mg/L                              |      |                                       | 0,10           |
| FER ET MANGANESE                                                                      |       |                                   |      |                                       |                |
| Fer total                                                                             | <10   | µg/l                              |      |                                       | 200,00         |
| Manganèse total                                                                       | <10   | µg/l                              |      |                                       | 50,00          |

**Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00098939)**

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Orléans le 23 septembre 2015

P/ le délégué territorial  
L'ingénieur d'études sanitaires

Vincent MICHEL